



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation du C.M. : 30 novembre 2015

Nombre de conseillers en exercice : 33

Vote(s) pour : 33

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

L'An deux mille quinze,

Le 8 décembre, à 19 h 30

le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alexandre RASSAERT.

Etaient présents :

M. Michel BOULLEVEAU ; M. Emmanuel HYEST ; M. Lionel SEPEAU ; Mme Carole LEDERLE ; M. Eugène GIMENEZ ; Mme Elise HUIN ; M. Gilles LUSSIER ; Mme Chrystel VIVIER ; Mme Annabelle MARTORELL ; M. Franck CAPRON ; Mme Monique CORNU ; Mme Elise CARON ; M. Eddy LEVILLAIN ; Mme Jeannine LAMY ; M. Armand DE WAILLY ; Mme Aude LE PERE DE GRAVERON ; Mme Annick PORTEJOIE ; M. Dominique POURFILET ; Mme Dominique CAVE ; M. José CERQUEIRA FERREIRA ; Mme Isabelle BABIN ; Mme Céline KALAKUN ; M. Traore DAOUDA ; Mme Catherine PAYSANT ; M. Edouard RETIF ; M. Jacques MAGNE ; Mme Agnès CHASME ; Mme Gladys PRIEUR ; Mme Céline RAMELET et M. Anthony AUGER.

Etai(en)t absent(e)s avec pouvoirs :

M. Jean-Pierre REGNAULT donne pouvoir à M. Franck CAPRON.

M. Laurent LONGET donne pouvoir à M. Jacques MAGNE.

Mme Céline KALAKUN, Conseillère Municipale, a été nommée secrétaire de séance, Madame SAUNIER-COCHARD, Attachée principale, lui a été adjointe en tant qu'auxiliaire, ne prenant pas part aux délibérations.

ADOPTE : UNANIMITÉ

N°2015189 - CIMETIÈRE MUNICIPAL - TARIFS 2016

Vu la délibération du 9 décembre 2014 fixant les tarifs des concessions et des taxes funéraires du cimetière communal et du site cinéraire, pour l'année 2015,

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs pour l'année 2016,

Considérant l'augmentation de 0% constatée sur l'indice des prix à la consommation, au cours de l'année 2015, il y a lieu de maintenir les tarifs 2015,

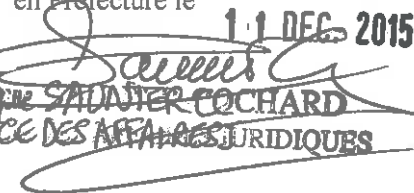
Vu l'avis de la commission municipale « Finances, Personnel et Affaires Générales » du 23 novembre 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 33 votants, décide

- De maintenir les tarifs des concessions et opérations funéraires pour l'année 2016, conformément au tableau annexé,
- D'inscrire les recettes correspondantes au budget communal 2016.

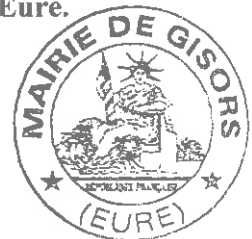
Certifié exécutoire compte tenu de
la publication effectuée le

et de la télétransmission
en Préfecture le

1-1 DEC 2015

Véronique SAUTIER COCHARD
DIRECTRICE DES AFFAIRES JURIDIQUES

**Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme.**

**Alexandre RASSAERT
Maire de Gisors,
Vice-Président du
Conseil Départemental de l'Eure.**



DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

**TARIFS DES CONCESSIONS
ET OPÉRATIONS FUNÉRAIRES**

| CONCESSIONS ADULTES | | TARIFS 2015 | TARIFS 2016 (+ 0.0 %) |
|---|---------------------------------------|--------------------|----------------------------------|
| CINQUANTE ANS CAVEAU | (50) | 513,43 | 513,43 |
| TRENTE ANS CAVEAU | (30) | 375,20 | 375,20 |
| TRENTE ANS PLEINE-TERRE | (30) | 295,48 | 295,48 |
| QUINZE ANS PLEINE TERRE | (15) | 137,76 | 137,76 |
| CONCESSIONS ENFANTS | | | |
| QUINZE ANS PLEINE TERRE | (15) | 73,17 | 73,17 |
| TRENTE ANS PLEINE TERRE | (30) | 158,29 | 158,29 |
| TRENTE ANS CAVEAU | (30) | 182,83 | 182,83 |
| SITE CINERAIRE | | | |
| CONCESSIONS COLUMBARIUM | 10 ans | 281,49 | 281,49 |
| | 25 ans | 540,60 | 540,60 |
| | Porte columbarium | 58,86 | 58,86 |
| JARDIN DU SOUVENIR | Redevance pour dispersion des cendres | 33,79 | 33,79 |
| | Taxe d'inscription sur le livre | 16,89 | 16,89 |
| TAXES ET REDEVANCES | | | |
| INHUMATIONS | | 35,59 | 35,59 |
| EXHUMATIONS | | 35,70 | 35,70 |
| CAVEAU PROVISOIRE | | 37,84 | 37,84 |
| Caveau Provisoire par/jour au-delà de 3 jours | | 8,53 | 8,53 |
| EXTENSION DE CAVEAU | | 128,19 | 128,19 |